

**RAPPORT ANNUEL DÉCOULANT DE
LA DÉCISION D-2023-005 (R-4189-2022)**

ANNÉE 2025

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION.....	3
2. DÉPENSES D'EXPLOITATION.....	4
3. IMMOBILISATIONS.....	8
4. PLAN DE RÉSILIENCE H ₂	9
5. CONCLUSION	10

1 1. INTRODUCTION

2 Le présent rapport fait suite à l'engagement d'Intragaz de soumettre un rapport à la fin
3 de chaque année financière. Il s'agit d'un rapport administratif annuel visant à informer
4 la Régie de l'énergie (la « Régie ») des dépenses d'exploitation et des investissements
5 effectués par Intragaz au cours de l'année civile ainsi que de l'état d'avancement des
6 travaux liés au plan de résilience portant sur l'hydrogène (« **Plan de résilience H₂**»).

7 Pour ce rapport, Intragaz a conservé la même présentation que celle des années
8 précédentes.

9 En guise de rappel, l'année civile est utilisée dans le présent rapport, au lieu de l'année
10 tarifaire (mai à avril), car l'année civile correspond à l'exercice financier d'Intragaz pour
11 lequel des résultats financiers audités sont disponibles.

12 Le dossier R-4189-2022 visait l'approbation des tarifs d'Intragaz pour la période du
13 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2033. Le présent rapport vise l'année civile 2025 qui couvre
14 l'exercice financier s'échelonnant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. Le tarif
15 d'emmagasiner unique d'Intragaz est entré en vigueur à partir du 1^{er} mai 2023 à la
16 suite des décisions D-2023-005, D-2023-038, D-2023-098 et D-2024-123 rendues
17 dans le cadre du dossier R-4189-2022.

18 Le présent document a été structuré de la façon suivante :

- 19 – Dépenses d'exploitation (pages 4 à 8);
- 20 – Immobilisations (pages 8 et 9);
- 21 – Plan de résilience H₂ (page 9);
- 22 – Conclusion (page 10).

1 2. DÉPENSES D'EXPLOITATION

2 En avril 2022, Intragaz a présenté son évaluation du revenu requis, calculé selon les
 3 paramètres présentés dans la preuve déposée au dossier R-4189-2022. Concernant
 4 les dépenses d'exploitation utilisées dans cette évaluation, Intragaz a utilisé son
 5 budget de dépenses d'exploitation de l'exercice 2022 (préparé en 2021) qu'elle a
 6 ajusté afin de tenir compte des effets de l'inflation et des dépenses ponctuelles qui
 7 surviennent à des fréquences autres qu'annuelles. Pour 2025, les dépenses prévues
 8 au coût de service totalisent 7 318 994 \$.

9 Le tableau 1 ci-dessous présente les dépenses d'exploitation réelles pour l'année
 10 2025 en comparaison à celles approuvées dans le cadre du dossier tarifaire
 11 R-4189-2022.

12 **Tableau 1**

1 Tableau comparatif des dépenses d'exploitation (réelles vs estimées) en \$				
2 Sites combinés				
3 Pour l'exercice financier 2025				
4 (1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Description	2025	2025	(Col. 2- col.3)	
	Réel ¹	R-4189-2022 ²	Écart (\$)	Écart (%)
5 Salaires et charges sociales	1 181 590	1 605 069	-423 479	-26.4%
6 Consultants	154 771	106 356	48 415	45.5%
7 Environnement	57 302	57 939	-637	-1.1%
8 Consommables	156 989	140 383	16 606	11.8%
9 Énergie	106 768	91 644	15 124	16.5%
10 Entretien et réparations	705 544	1 409 256	-703 712	-49.9%
11 Roulant	25 936	39 435	-13 499	-34.2%
12 Communications	11 248	38 054	-26 806	-70.4%
13 Assurances, taxes et redevances	723 557	956 698	-233 141	-24.4%
14 Divers	501 394	81 589	419 805	514.5%
15 Honoraires professionnels	21 987	156 706	-134 719	-86.0%
16 Frais généraux	165 435	152 002	13 433	8.8%
17 Sous-total	3 812 521	4 835 131	-1 022 610	-21.1%
18 Recharges du commandité	2 544 294	2 483 864	60 430	2.4%
19 Total	6 356 815	7 318 994	-962 180	-13.1%

20 Note 1 : Données auditées.

21 Note 2 : Voir pièce B-0133 Intragaz-1, Document 2 révisé, page 11, colonne 4, dossier tarifaire R-4189-2022.

13 Les dépenses d'exploitation réelles de 2025 totalisent 6 356 815 \$, représentant
 14 962 180 \$ de moins que ce qui avait initialement été prévu dans le dossier tarifaire
 15 R-4189-2022 pour l'année 2025. Dans les paragraphes qui suivent, Intragaz
 16 analysera, dans un premier temps, les dépenses d'exploitation de la société en
 17 commandite, dont le montant total se retrouve à la ligne 17 du tableau 1 pour, par la
 18 suite, analyser les recharges du commandité (ligne 18) de façon distincte, en utilisant
 19 le tableau 2 de la page 7, lequel comprend l'ensemble des dépenses d'exploitation du
 20 commandité pour 2025.

1 Concernant les dépenses d'exploitation de la société en commandite (ligne 17 du
2 tableau 1), les dépenses réelles de 2025 ont été de 1 022 610 \$ moins élevées que
3 ce qui avait été initialement estimé. Ci-après sont présentées les explications
4 concernant les écarts les plus importants (écarts d'au moins 10 % et 10 k\$ pour
5 chaque élément) :

- 6 – **Salaires et charges sociales (-423 479 \$)** : L'écart favorable de 423 479 \$
7 s'explique majoritairement par le fait que deux employés anciennement rémunérés
8 dans Intragaz, SEC relèvent d'Intragaz inc. depuis janvier 2023. Les rôles et
9 responsabilités de ces employés sont inchangés et ce transfert a été effectué pour
10 simplifier l'administration de leur rémunération. La somme des autres éléments
11 favorables et des éléments défavorables représente un montant peu significatif;
- 12 – **Consultants (48 415 \$)** : En 2025, les dépenses de consultants ont totalisé
13 154 771 \$, représentant 48 415 \$ de plus que ce qui avait été prévu lors de
14 l'élaboration du dossier tarifaire de 2023-2032. Cet écart défavorable découle
15 principalement des coûts d'ingénierie pour des études afin d'évaluer et quantifier
16 les avenues de décarbonation visant à abaisser les gaz à effet de serre;
- 17 – **Consommables (16 606 \$)** : Cet écart défavorable s'explique par le fait que la
18 quantité d'huile utilisée est tributaire du nombre d'heures de marche des
19 compresseurs. Les besoins en soutirage ont engendré un grand nombre d'heures
20 de marche en 2025. L'écart défavorable relatif à l'huile est amoindri par un écart
21 favorable en méthanol moins utilisé que prévu;
- 22 – **Énergie (15 124 \$)** : Les coûts d'électricité ont dépassé les prévisions établies
23 dans le dossier tarifaire, principalement en raison d'une hausse des coûts de
24 puissance au site de Pointe-du-Lac, attribuable à une augmentation des besoins
25 en période de pointe durant l'hiver;
- 26 – **Entretien et réparations (-703 712 \$)** : Les dépenses d'entretien et réparations de
27 2025 ont été de 703 712 \$ moins élevées que prévu dans le dossier tarifaire. Cet
28 écart favorable est principalement lié aux éléments non récurrents qui ont été
29 reportés, dont celui des interventions sur les puits, qui a généré un écart favorable
30 de 569 k\$. Par ailleurs, d'autres besoins d'entretien et de réparation non récurrents
31 représentant plus de 100 k\$ ont également été décalés dans le temps;
- 32 – **Roulant (-13 499)** : Cet écart favorable s'explique surtout par le fait que les
33 déplacements des employés du bureau relatifs à l'exploitation des sites sont
34 maintenant assumés directement dans Intragaz inc. Il y a tout de même eu moins
35 de déplacements que prévu en 2025;

- 1 – **Communications (-26 806 \$)** : En 2025, les dépenses de communication ont
2 totalisé 11 248 \$ représentant 26 806 \$ de moins que ce qui avait été prévu lors de
3 l'élaboration du dossier tarifaire de 2023-2032. Cet écart favorable découle en
4 partie de la réallocation, pour fins de simplification, des frais de cellulaires, au
5 commandité, depuis l'exercice 2022. Des lignes ont également été transférées à
6 l'intérieur du système téléphonique du siège social et les coûts s'y rattachant font
7 partie de la rubrique des frais généraux. D'autres lignes ont été annulées. Ces
8 écarts seront récurrents tout au long de la période tarifaire;
- 9 – **Assurances, taxes et redevances (-233 141 \$)** : En 2025, les coûts d'assurances,
10 taxes et redevances ont totalisé 723 557 \$ représentant 233 141 \$ de moins que
11 ce qui avait été prévu dans l'élaboration du dossier tarifaire. La majeure partie de
12 cet écart favorable provient de l'intégration de notre portefeuille d'assurances à
13 celui du groupe d'Énergir;
- 14 – **Divers (419 805 \$)** : Pour l'exercice 2025, les dépenses de cette rubrique ont été
15 de 501 394 \$, soit 419 805 \$ supérieurs à ce qui avait été prévu dans le dossier
16 tarifaire. Environ la moitié de cet écart s'explique par les coûts associés au Plan de
17 résilience H₂ qui ont été décalés dans le temps. Ces coûts avaient été prévus en
18 2023 et 2024 dans le dossier tarifaire, mais ont représenté 233 k\$ en 2025. Le Plan
19 de résilience H₂ fait l'objet d'un cavalier tarifaire et est traité plus en détail à
20 l'intérieur d'une section distincte plus loin dans ce rapport. Des coûts de 107 k\$ ont
21 été engagés afin d'évaluer le potentiel de développement futur de nos sites de
22 stockage. Par ailleurs, des actifs liés à l'ancien compresseur C-1, démantelé dans
23 le cadre de son remplacement en 2025, ont été radiés, ce qui a donné lieu à des
24 pertes sur disposition non prévues de 84 k\$;
- 25 – **Honoraires professionnels (-134 719 \$)** : En 2025, les honoraires professionnels
26 ont totalisé 21 987 \$ représentant 134 719 \$ de moins que ce qui avait été prévu
27 lors de l'élaboration du dossier tarifaire de 2023-2032. Cet écart favorable découle,
28 entre autres des honoraires liés aux relations de travail qui avaient été prévus en
29 2025 lors de l'élaboration du dossier tarifaire, mais qui n'ont pas été utilisés, la
30 négociation collective ayant plutôt lieu en début 2026. Par ailleurs, les autres frais
31 légaux ont été moindres que prévus.

32 **Recharge du commandité**

33 Le tableau 2 ci-dessous présente les dépenses d'exploitation réelles du commandité
34 en 2025 en comparaison avec celles estimées, pour ce même exercice, dans le
35 dossier tarifaire 2023-2032.

1

Tableau 2

1 **Tableau comparatif des dépenses d'exploitation (réelles vs estimées) en \$**
 2 **Pour le commandité**
 3 **Pour l'exercice financier 2025**

4	(1) Description	(2) 2025	(3) 2025	(4) (Col. 2- col.3)	(5)
5		Réel ¹	R-4189-2022 ²	Écart (\$)	Écart (%)
6	Salaires et avantages sociaux	2 240 592	2 179 759	60 833	2.8%
7	Honoraires professionnels	30 880	29 846	1 034	3.5%
8	Assurances, taxes et permis	14 273	41 933	-27 660	-66.0%
9	Communications	17 352	8 622	8 730	101.3%
10	Locations-équipements	510	594	-84	-14.1%
11	Fournitures de bureau	3 493	13 218	-9 725	-73.6%
12	Entretien et services	190 100	147 304	42 796	29.1%
13	Formation Adm et Géologie/Réservoir	1 920	9 344	-7 424	-79.5%
14	Transport et hébergement	12 146	11 007	1 139	10.3%
15	Allocation automobile et location de véhicule	5 975	2 963	3 012	101.7%
16	Divers	23 118	13 674	9 444	69.1%
17	Amortissement	10 376	25 600	-15 224	-59.5%
18	Total des dépenses d'exploitation	2 550 735	2 483 864	66 871	2.7%
19	Autres revenus	(6 441)	0	-6 441	
20	Recharge du commandité à Intragaz SEC	2 544 294	2 483 864	60 430	2.4%

21 Note 1 : Données auditées.

22 Note 2 : Voir pièce Intragaz-1, Document 2, page 25, colonne 4, dossier tarifaire R-4189-2022.

2 Pour l'exercice 2025, les recharges du commandité ont été de 2 544 294 \$
 3 représentant 60 430 \$ de plus que ce qui avait été initialement prévu lors de
 4 l'élaboration du dossier tarifaire R-4189-2022. Il est à noter qu'à toutes fins pratiques,
 5 il n'y a plus d'activités dans les autres sociétés en commandite d'Intragaz. Il n'y a donc
 6 plus de recharges de coûts du commandité à celles-ci.

7 Le montant des autres revenus correspond principalement à des revenus d'intérêts.
 8 Les dépenses totales du commandité avant déduction des autres revenus sont
 9 66 871 \$ plus élevées que budgétées (ligne 18 du tableau 2).

10 Vous trouverez ci-après les explications concernant les écarts les plus importants
 11 (écarts d'au moins 10 % et 10 k\$ pour chaque élément) :

- 12 – **Salaires et avantages sociaux (60 833 \$)** : L'écart de cette rubrique est de moins
 13 de 10 % pour 2025, mais est tout de même analysé puisqu'il est en lien direct avec
 14 la rubrique équivalente dans Intragaz, SEC. L'écart défavorable de 60 833 \$
 15 s'explique par une combinaison de différents facteurs. Il y a, dans un premier
 16 temps, le transfert des deux employés relevant auparavant d'Intragaz, SEC, vers
 17 Intragaz inc., tel que mentionné précédemment. Cet écart défavorable représente
 18 près de 380 k\$. L'écart favorable résiduel d'environ 320 k\$ s'explique
 19 essentiellement par le fait que l'organisation comptait deux postes vacants non
 20 comblés en 2025;

- 1 – **Assurances, taxes et permis (-27 660 \$)** : L'écart favorable dans cette rubrique
2 provient de l'intégration du portefeuille d'assurances d'Intragaz inc. dans le groupe
3 d'Énergir, ce qui permet de bénéficier d'économies;
- 4 – **Entretien et services (42 796 \$)** : L'écart défavorable s'explique principalement
5 par les coûts engendrés par le renforcement de la position d'Intragaz à l'égard de
6 la cybersécurité;
- 7 – **Amortissement (-15 224 \$)** : L'écart favorable s'explique en majeure partie par
8 des équipements dont l'amortissement est terminé et qu'il n'était pas nécessaire de
9 remplacer durant l'année.

10 **3. IMMOBILISATIONS**

11 Dans le cadre du dossier tarifaire R-4189-2022, Intragaz avait évalué ses besoins en
12 immobilisations sur une période de 10 ans. Cet exercice avait permis de déterminer
13 des dates pour le remplacement de certains actifs. Pour l'année 2025, des
14 investissements en immobilisations de 7 815 000 \$ étaient prévus.

15 En 2025, Intragaz a acquis des immobilisations liées directement au dossier
16 R-4189-2022 d'une valeur de 8 238 359 \$, comparativement aux prévisions de
17 7 815 000 \$.

18 Au cours de l'exercice 2025, Intragaz a encouru des coûts de 5,4 M\$ dans le cadre du
19 projet de remplacement du compresseur C-1 à Pointe-du-Lac alors que le budget
20 prévu pour 2025 était de 6,8 M\$. Certaines dépenses avaient dû être devancées en
21 2024 afin de sécuriser les prix d'approvisionnement. Le détail des coûts de ce projet
22 est présenté dans le cadre de la demande relative au cavalier tarifaire s'y rattachant.

23 Le report à 2025 du projet de remplacement du refroidisseur C-3, dans le but de tirer
24 parti des synergies avec le projet de remplacement du compresseur C-1, explique
25 qu'Intragaz ait engagé près de 2,6 M\$ en coûts en 2025, alors qu'aucun budget n'avait
26 été prévu à cet effet pour cet exercice. Les coûts engagés ont servi au remplacement
27 des refroidisseurs des compresseurs C-3 et C-4. Le dépassement de coût s'explique
28 principalement par l'élargissement de la portée du projet ainsi que par la hausse
29 générale des coûts de construction.

30 Les dépenses engagées en 2025 pour les projets liés aux compresseurs à air ainsi
31 qu'aux serveurs sont demeurées bien en deçà des montants initialement prévus, soit
32 respectivement 70 k\$ sur 570 k\$ et un peu moins de 7 k\$ sur 228 k\$, puisque la
33 réalisation de ces projets a été reportée à 2026.

1 Les autres immobilisations totalisent près de 192 k\$, sans tenir compte du projet
2 d'optimisation du site de Pointe-du-Lac ayant fait l'objet du dossier R-4310-2025.

3 Intragaz a investi 1,2 M\$ dans le cadre de ce projet d'optimisation du site de Pointe-du-
4 Lac présenté à la Régie en septembre 2025 (dossier R-4310-2025).

5 Le tableau 3 ci-après présente les acquisitions réelles pour l'année 2025 en
6 comparaison avec les prévisions du dossier R-4189-2022.

7 **Tableau 3**

Programme d'immobilisations				
Pour l'exercice financier 2025				
Sites combinés (\$)				
(1)	(2)	(3)	(4)	
Description	2025	2025		
	Réel ¹	R-4189-2022 ²	Écart	
6 Remplacement C-1 PDL	5 418 108	6 818 000	-1 399 892	
7 Compresseur à air	69 962	570 000	-500 038	
8 Serveurs et licences, ordinateur	6 586	228 000	-221 414	
9 Remplacement de camion	75 786	85 000	-9 214	
10 Remplacement refroidisseur de procédé C-3	2 552 099	0	2 552 099	
11 Divers	115 818	114 000	1 818	
12 Sous-total des immobilisations	8 238 359	7 815 000	423 359	
13 Projet d'optimisation de Pointe-du-Lac (dossier R-4310-2025)	1 179 685	0	1 179 685	
14 Total des immobilisations ³	9 418 044	7 815 000	1 603 044	

15 Note 1 : Données auditées

16 Note 2 : Voir pièces Intragaz-1, Document 2, page 29, colonne 5, dossier tarifaire R-4189-2022

17 Note 3 : Certains projets sont toujours en cours à la fin de 2025.

8 **4. PLAN DE RÉSILIENCE H₂**

9 Pour des raisons de simplicité opérationnelle, l'activité d'injection d'hydrogène au site
10 de Saint-Flavien a été abandonnée. Les paramètres de réaction de l'hydrogène qui
11 devaient être obtenus lors de l'essai pilote ont plutôt été déterminés à partir d'analyses
12 des conditions hydrogéochimiques et du séquençage d'ADN des bactéries
13 échantillonnées. Ces informations ont ensuite servi à la mise à l'échelle des vitesses
14 de réaction.

15 Par ailleurs, l'ensemble des données recueillies et générées depuis le début de l'étude
16 a été intégré aux modèles dynamiques compositionnels et réactionnels finaux,
17 permettant ainsi d'estimer les concentrations qui résulteraient d'une éventuelle arrivée
18 d'hydrogène.

1 **5. CONCLUSION**

2 En 2025, les dépenses réelles d'Intragaz, SEC, ont été de 962 180 \$ moins élevées
3 qu'initialement prévu au dossier tarifaire R-4189-2022, principalement en raison du
4 report des dépenses non récurrentes reportées. Par ailleurs, les acquisitions
5 d'immobilisations de l'exercice ont, quant à elles, généré un écart défavorable de
6 423 359 \$, en ne tenant pas compte du nouveau projet d'investissement qui a fait
7 l'objet d'une demande d'autorisation distincte en 2025 (dossier R-4310-2025).

8 Il est utile de rappeler que les tarifs d'Intragaz établis dans le cadre du dossier tarifaire
9 R-4189-2022 portent sur une période de 10 ans et il importe donc de tenir compte de
10 cet élément en analysant les résultats d'une seule année.